

Pôle proximité citoyenneté culture
Direction lecture publique
Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_164
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

**13 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES**

Les Archives Départementales de la Manche sont inscrites, par leurs missions, dans une démarche de conservation de l'histoire du territoire et des communes. Ainsi elles numérisent régulièrement leurs documents afin d'en proposer une large diffusion en ligne.

Les bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin conservent dans leurs collections patrimoniales un ensemble de documents en lien avec l'histoire locale grâce à différents legs du XIX^{ème} siècle et à des acquisitions successives (cadastres, presse du XIX^{ème} siècle). Ces documents manuscrits et imprimés sont un témoignage de l'histoire des communes, précieux pour les recherches historiques.

Dans le cadre de leurs missions, les Archives Départementales proposent de numériser gracieusement un certain nombre de documents patrimoniaux afin de compléter les sources de l'histoire de la Manche (cf. annexe de la liste des documents).

L'utilisation et la valorisation des fichiers numérisés seront conjointes entre les Archives Départementales et le réseau des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le principe de partenariat concernant la numérisation de fonds patrimoniaux de la bibliothèque de Cherbourg-en-Cotentin par les Archives Départementales ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les Archives Départementales et ses avenants le cas échéant

Vu l'avis favorable de la commission n° 4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 17h46		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 53	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 26 juin 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-six juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 juin 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ 18h18) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h27) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 18h45) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h40) - LAINÉ Sylvie -- LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h29) – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand pendant son absence de 17h52 à 19h17) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivée 17h35) – MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h34) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h09) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence de 18h44 à 19h55) - TARIN Sandrine (arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à HERY Sophie
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENT

MARGUERITTE David

DÉPORT

Déport de ARRIVÉ Benoit pour la question 18
Déport de LEFRANC Bertrand pour la question 29

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN POUR LA NUMÉRISATION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Entre

Le président du Conseil Départemental de la Manche,
Représenté par Jean-Baptiste AUZEL, directeur des archives départementales,

Et

La ville de Cherbourg-en-Cotentin
Représentée par Benoît ARRIVÉ, Maire de la commune de la commune de Cherbourg-en-Cotentin

Article 1^{er} – Objets de la convention

La ville de Cherbourg en Cotentin donne son accord pour la numérisation et la mise en ligne sur le site internet des archives de la Manche des documents provenant du fonds de la bibliothèque municipale de Cherbourg-en-Cotentin

1. Atlas parcellaires du XIX^e siècle des communes suivantes (cf. annexe 1)

Il s'agit de documents de travail et/ou de copies

- Éroudeville
- Fontenay-sur-Mer
- Fresville
- Montebourg
- Urville Bocage
- Sainte-Marie-d'Audouville
- Saint-Martin d'Audouville

La ville de Cherbourg-en-Cotentin donne son accord pour la réutilisation, et en particulier leur mise en ligne sur le site internet des archives de la Manche des documents suivants (manuscrits et journaux) microfilmés dans un premier temps dans les années 1960 et 1990 (par les archives de la Manche et/ou le Centre régional du livre), puis numérisés à partir des microfilms par les archives de la Manche, en raison de l'obsolescence du microfilmage.

2. Manuscrits (cf. annexe 1)

Conjectures sur la ville de Coutances par Thomas-Honoré de Mons lieutenant général au bailliage de Coutances

- Histoire de Cherbourg, par l'abbé Demons, copie du manuscrit autographe, début XIX^e siècle

- Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu de Cherbourg, XV^e siècle et une copie moderne de cinquante actes du cartulaire]
- Minutes de lettres et de mémoires autographes de M. de Gerville, - XIX^e s.
- Correspondance active de M. de Gerville de 1817 à 1848 [copies de cent neuf lettres reliées]
- Lettres autographes adressées à M. de Gerville de 1810 à 1852
- Lettres adressées à Ch. de Gerville (correspondance historique, archéologique et scientifique), 1821-1850
- Collection Ch. de Gerville. Album de dessins (lavis ou crayon) relatifs au Clos du Cotentin, 1^{ère} moitié du XIX^e siècle
- Mlle Leloup, La Société populaire de Cherbourg (1790-1791), 1966 (NB : ce document sera uniquement consultable en salle de lecture des archives de la Manche, en raison des droits d'auteur)
- Notes manuscrites extraites du tabellionage de Cherbourg 1475, 1521-1590 cinq cahiers XIX^e siècle

3. Titres de presse cherbourgeois (cf. annexe 1)

- Journal de Cherbourg, 1833-1862
- Cherbourg-Éclair, 1904-1944
- Vigie de Cherbourg (La), 1861-1906
- Phare de la Manche, 1839-1850

D'autres documents pourront faire l'objet d'une numérisation, d'un commun accord, et selon les mêmes conditions.

Un avenant à la présente convention sera alors dressé.

Article 2 – Modalités d'exécution

La numérisation des atlas parcellaires (et des éventuels autres documents) sera réalisée par les soins de l'atelier photographie des Archives départementales de la Manche.

Article 3 – Transport des documents

Les transports aller et retour, entre leur lieu de conservation habituel et les locaux des archives départementales, seront fixés d'un commun accord entre les parties.

Article 4 – Conservation des documents pendant l'opération

Le dépositaire s'engage à conserver les documents prêtés et à les traiter avec le même soin qu'il apporte à la sécurité de ses propres documents.

Dans la mesure où les conditions mises en place par les Archives départementales seront conformes aux normes en vigueur, la responsabilité financière du Département de la Manche ne saurait être mise en cause en cas de dégradation accidentelle des collections prêtées.

Article 5 – Conservation des reproductions numériques

Les reproductions seront intégrées dans les séries Num des archives départementales de la Manche à des fins de conservation et de consultation.

Un exemplaire des fichiers numériques sera fourni gracieusement au propriétaire.

L'utilisation publique de ces fichiers numériques reste cependant soumise à la législation relative aux droits d'auteurs (les mentions de propriété et le nom du photographe sont requis), le cas échéant.

Article 6 - Communication des reproductions numériques

6.1 Les fichiers numériques seront communiqués en salle de lecture selon les modalités suivantes :

- selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques.
- sur autorisation des déposants
- à partir de X années

6.2 Les fichiers numériques seront communiqués sur le site internet des archives départementales de la Manche selon les modalités suivantes :

- oui, selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques.
- à partir de X années
- non

Le Département de la Manche autorise la ville de Cherbourg-en-Cotentin à mettre en ligne sur son propre site les fichiers numériques et à les exploiter, à titre gratuit uniquement, à sa convenance, ou à mettre un lien vers le site des Archives départementales. Toute utilisation à caractère commercial devra faire l'objet d'une autorisation des Archives départementales de la Manche.

Article 7 – Duplication des fichiers numériques

7-1 La ville de Cherbourg-en-Cotentin autorise la duplication des fichiers numériques pour les Archives départementales, à des fins de conservation ou à des fins scientifiques (expositions, publications et de manière générale toute action de valorisation). En revanche, les Archives départementales s'engagent à ne pas faire un usage ou une exploitation commerciale de ces reproductions.

7-2 Les duplications de ces fichiers numériques par des tiers, à titre personnel et pour un usage privé ou pédagogique, seront :

- libres
- sur autorisation de la ville de Cherbourg-en-Cotentin

7-3 Les demandes de duplications de ces fichiers numériques pour des tiers, à des fins de publication papier ou numérique, seront :

- libres
- sur autorisation de la ville de Cherbourg-en-Cotentin

7-4 La ville de Cherbourg-en-Cotentin donne délégation aux archives départementales pour donner les autorisations prévues aux articles 7.2 et 7.3 dans le cas où il lui serait impossible de répondre dans un délai d'un mois. La ville de Cherbourg-en-Cotentin ou, le cas échéant la collectivité lui succédant, s'engage à communiquer tout changement d'adresse au dépositaire pour pouvoir demander ces autorisations.

Article 8 – Dénonciation de la convention

La ville de Cherbourg-en-Cotentin pourra mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception adressée aux archives de la Manche. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de deux mois à partir de la date de première présentation de ladite lettre.

Réciproquement, les Archives de la Manche pourront mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à partir de la date de première présentation de ladite lettre.

A défaut d'accord amiable entre parties, tout litige pouvant résulter de la convention est réglé par voie de négociation directe et amiable entre les parties et à défaut est soumis au Tribunal Administratif de Caen :

3 rue Arthur Le Duc
BP 25086
14050 CAEN cedex 4
Tél : 02 31 70 72 72
Fax : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Site Web : <http://caen.tribunal-administratif.fr>

Une copie des fichiers numériques réalisés pourra rester à titre conservatoire aux archives de la Manche, mais dont l'exploitation sera soumise à l'accord préalable de la ville de La Haye.

Fait en deux exemplaires originaux, le

P/Le maire
Madame Catherine GENTILE
Maire déléguée de Cherbourg-Octeville
En charge de la Culture et du Patrimoine
À Cherbourg-en-Cotentin

Le Directeur des Archives
Départementales
Jean-Baptiste AUZEL

Annexe 1 documents à numériser			
Plans parcellaires conservé à la BM Cherbourg			
Montebourg	Ms 438 (D)		c'esr le seul exemplaire subsistant
Eroudeville	Ms 442 (D)		
Fontenay-sur-Mer	Ms 434 (D)		
Fresville	Ms 435 (D)		
Urville Bocage	Ms 441 (D)		
Sainte-Marie d'Audouville	Ms 439 (D)		
Saint-Martin d'audouville	Ms 440 (D)		
Manuscrits			
Conjectures sur la ville de Coutances par Thomas-Honoré de Mons lieutenant général au bailliage de Coutances	ms. 62 bis	1 Mi 288.	
Histoire de Cherbourg, par l'abbé Demons, copie du manuscrit autographe, début XIXe siècle	ms. 107 bis	1 Mi 180.	
Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame du Voeu de Cherbourg, XVe siècle [339 actes du XIIIe XVe siècle et une copie moderne de cinquante actes du cartulaire] (Cherbourg, bibliothèque municipale, ms 115)	Ms. 115	1 Mi 517	
minutes de lettres et de mémoires autographes de M. de Gerville, - XIXe s.	ms. 245-249	1 Mi 479/1-5	
Correspondance active de M. de Gerville de 1817 à 1848 [copies de cent neuf lettres reliées]	ms. 250	1 Mi 480.	
lettres autographes adressées à M. de Gerville de 1810 à 1852	ms. 251-255	1 Mi 481/1-5	
Lettres adressées à Ch. de Gerville (correspondance historique, archéologique et scientifique), 1821-1850	ms. 255	1 Mi 73	
Collection Ch. de Gerville . Album de dessins (lavis ou crayon) relatifs au Clos du Cotentin, 1ère moitié du XIXe siècle	ms. 256	1 Mi 74 t 1 Mi 482	
Mlle Leloup, La Société populaire de Cherbourg (1790-1791), 1966	ms. non coté	1 Mi 64	ce document sera consultable uniquement consultable sur les postes de la salle de lecture
Notes manuscrites extraites du tabellionage de Cherbourg 1475, 1521-1590 cinq cahiers XIXe siècle	ms 366	1 Mi 523	
Journaux			
Journal de Cherbourg, 1833-1862		4 Mi 18 et 4 Mi 115	il y a deux jeux : l'un datant de 1928 (AD 50), l'autre de 1995 (CRL)
Cherbourg-Eclair, 1904-1944	Per D2	4 Mi 94	1993 (CORAIL, ancêtre du Cri?)
Vigie de Cherbourg (La), 1861-1906	6937 in Fo	4 Mi 101	microfilmage des collections AD 50 et BM
Phare de la Manche, 1839-1850	6930 in Fo	4 Mi 19	